

## Activités de plaines de jeux et vacances sportives sans nuitée

### Demande d'intervention dans le cadre des Services Complémentaires

Données du bénéficiaire : ..... ou coller une vignette bleue  
 N° NISS : .....  
 Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Rue : ..... N°: ..... Bte : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....  
 Adresse E-Mail : .....

#### Déclaration de l'organisateur

Le soussigné, organisateur responsable  
 Nom de l'organisateur : .....

Adresse : .....

.....

déclare que l'enfant susmentionné a participé à une activité de plaines de jeux ou à des vacances sportives organisées en externat aux dates suivantes :

Date	Lieu	Date	Lieu	Date	Lieu
...../.....		...../.....		...../.....	
...../.....		...../.....		...../.....	
...../.....		...../.....		...../.....	
...../.....		...../.....		...../.....	
...../.....		...../.....		...../.....	
...../.....		...../.....		...../.....	

Le participant a payé : .....EUR à cet effet.  
 Cachet de l'organisateur ..... Date : .... /.... /...  
 Signature de l'organisateur responsable

L'intervention est octroyée pour les bénéficiaires âgés de moins de 19 ans à raison de 2,50 EUR par jour avec un maximum de 20 jours Par année civile pendant les vacances scolaires.

CADRE RESERVE AU GESTIONNAIRE MUTUALISTE	Nomenclature : 696 M 076 U
---	-------------------------------

L'UNML et ses mutualités récoltent ces données personnelles dans le but de vous informer des avantages et services complémentaires.  
 La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée octroie un droit d'accès et de rectification à la personne sur qui portent les données. Des informations complémentaires sur le traitement de ces données personnelles peuvent être obtenues auprès de la Commission de la protection de la vie privée.

Mutualité Libérale Hainaut-Namur  
 Rue Anatole France 8-14  
 7100 LA LOUVIERE

Notre but ? Vous combler ! [www.mut409.be](http://www.mut409.be)  
 Rue Bas de la Place 35  
 5000 NAMUR

Pour pouvoir bénéficier de cette intervention, vous devez être en ordre de cotisation en avantages complémentaires.